



# Accueillir et accompagner en catéchuménat les personnes en situation matrimoniale complexe

---

Document de travail



CONFÉRENCE  
des évêques  
de FRANCE

**CATÉCHÈSE ET CATÉCHUMÉNAT**

COMMISSION ÉPISCOPALE POUR LA CATÉCHÈSE ET LE CATÉCHUMÉNAT (CECC)  
SERVICE NATIONAL DE LA CATÉCHÈSE ET DU CATÉCHUMÉNAT (SNCC)  
58, avenue de Breteuil - 75007 Paris  
Tél. 01 72 36 69 89 – sncc@cef.fr – <https://catechese.catholique.fr>

# Sommaire

---

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>ÉCLAIRAGES</b>	
<b>Regard sociologique sur la famille aujourd’hui en France</b> <i>P. Joël Morlet</i>	<b>9</b>
<b>Fondements bibliques</b> <i>P. Christophe Raimbault</i>	<b>11</b>
<b>Repères théologiques et pastoraux</b> <i>Mgr Olivier de Germay</i>	<b>14</b>
<b>Théologie morale</b> <i>P. Alain Thomasset, sj</i>	<b>17</b>
<b>Théologie dogmatique</b> <i>Mgr Vincent Jordy</i>	<b>19</b>
<b>Théologie sacramentaire</b> <i>Mmes Hélène Bricout et Bernadette Mélois</i>	<b>21</b>
<b>Repères du droit canonique</b> <i>P. Ludovic Danto</i>	<b>24</b>
<b>POINTS D’ATTENTION PASTORAUX ET CRITÈRES DE DISCERNEMENT</b>	
<b>Introduction</b>	<b>29</b>
<b>Accueillir</b>	<b>30</b>
<b>Accompagner</b>	<b>34</b>
<b>Discerner</b>	<b>37</b>
<b>Intégrer dans une communauté</b>	<b>39</b>
<b>Former les acteurs du catéchuménat</b>	<b>42</b>
<b>Conclusion</b>	<b>44</b>

# PRÉAMBULE

---

Comment accueillir et accompagner en catéchuménat les candidats aux sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) en situations matrimoniales dites « complexes » ? Dans son exhortation apostolique *Amoris laetitia* (2016), le pape François ouvre des perspectives qui invitent à ressaisir cette question.

Mis en chantier par le SNCC (Service national de la catéchèse et du catéchuménat) sous la responsabilité de la CECC (Commission épiscopale pour la catéchèse et le catéchuménat), ce document résulte d'un long processus de réflexion et de propositions. De nombreux acteurs ont collaboré à sa rédaction. Pendant dix-huit mois, des experts, des évêques, des responsables de services diocésains du catéchuménat ont apporté leur éclairage théologique, partagé leur réflexion et leur expérience pastorale. Deux sessions nationales (12 mars et 2 juin 2021) ont permis de préciser les points d'attention pastoraux et d'affiner les critères de discernement.

Ainsi le document a-t-il voulu tenir compte de l'avis et de la pratique des acteurs en prise avec le terrain. Son élaboration relève, pour une part, de la « synodalité ». S'il donne déjà quelques orientations, il n'est pas pour autant définitif. Il se présente comme un document de travail qui devra être évalué, complété, adapté à la lumière de l'expérience vécue dans les Églises diocésaines.

- + Vincent JORDY, archevêque de Tours, président de la CECC
- + Thierry BRAC de la PERRIÈRE, évêque de Nevers
- + Philippe CHRISTORY, évêque de Chartres
- + Renauld de DINECHIN, évêque de Soissons
- + Olivier de GERMAY, archevêque de Lyon
- + François KALIST, archevêque de Clermont



# INTRODUCTION

---

## Contexte du dossier

La joie d'accueillir dans l'Église des personnes qui découvrent le Christ et demandent à devenir chrétiennes par les sacrements de l'initiation ne peut dispenser d'accompagner ces personnes dans les situations concrètes de leur vie. « *La précarité et l'imprévisibilité des processus sociaux et culturels en cours ont altéré, entre autres, la notion de famille et la réalité de la famille. Les crises conjugales et familiales sont en augmentation, et se résolvent souvent en donnant naissance à de nouvelles relations, de nouveaux couples, de nouvelles unions et de nouveaux mariages, qui créent des situations familiales complexes et problématiques quant au choix de la vie chrétienne* »<sup>1</sup>. Outre les situations d'union libre en hausse alors que les mariages sont moins nombreux, il se trouve parmi les adultes candidats au baptême des personnes divorcées engagées dans une nouvelle union, ou en difficulté du fait de la situation de leur conjoint divorcé. Le candidat pourra-t-il être baptisé, confirmé, pourra-t-il communier<sup>2</sup> ? Les catéchumènes peuvent suivre le Christ avant même d'avoir reçu le baptême, mais quand ils frappent à la porte, ils demandent à faire partie du corps du Christ qui est l'Église.

## Visée du dossier

L'exhortation apostolique *Amoris laetitia* (AL) parue en 2016 fait suite à deux synodes sur la famille, eux-mêmes précédés d'une consultation mondiale. Prenant appui sur ce texte du Magistère, le présent dossier voudrait donner des pistes de réflexion pour avancer dans des démarches d'accueil, d'accompagnement, de discernement et d'intégration. Rédigé par le SNCC et la CECC à l'attention des évêques et des responsables de services diocésains du catéchuménat, il leur propose des repères pour accompagner les personnes en situation matrimoniale complexe<sup>3</sup>, dans un chemin de croissance vers une vie chrétienne toujours plus ouverte aux appels de l'Évangile. Il s'agit de dépasser le permis/défendu dans la fidélité à la miséricorde de Dieu que sert la doctrine de l'Église. L'enjeu est d'aider à la croissance spirituelle des personnes vers une vie chrétienne marquée par la conversion.

« *En accueillant les catéchumènes, l'Église célèbre l'action de Dieu qui appelle au salut tout le genre humain. L'initiation des adultes, qui comporte une progression, se déroule donc au sein de la communauté des fidèles. Avec les catéchumènes, les baptisés entrent davantage dans les richesses du mystère pascal ; ils renouvellent ainsi leur propre conversion et permettent à ces nouveaux chrétiens de répondre plus généreusement à l'appel de l'Esprit Saint* » (RICA n° 39).

---

1. Directoire pour la catéchèse (DpC), n° 233.

2. « *Selon l'usage le plus ancien, toujours observé dans la liturgie romaine elle-même, un adulte ne sera pas baptisé sans recevoir la confirmation aussitôt après le baptême sauf si une grave raison s'y oppose* », Rituel de l'initiation chrétienne des adultes (RICA) n° 211. « *Ensuite, les nouveaux baptisés participent pour la première fois, et de plein droit, à la célébration de l'eucharistie qui achève leur initiation* », RICA n° 213.

3. Ces situations ne doivent pas masquer d'autres obstacles d'ordre existentiel qui peuvent se présenter pour admettre des candidats au baptême, tels que refus de pardon, syncrétisme, posture ouvertement raciste, choix politiques, etc. en contradiction avec l'Évangile.

« Accompagner dans la foi et introduire à la vie communautaire des situations dites irrégulières implique de prendre au sérieux chaque personne et le projet que le Seigneur a sur elle avec un style de proximité, d'écoute et de compréhension »<sup>4</sup>. Ainsi, il s'agira de proposer des repères du Magistère de l'Église et différents points d'appuis pour une aide au discernement des évêques « auxquels revient la responsabilité d'admettre les candidats à l'appel décisif et aux sacrements » (RICA n° 47) en lien avec les acteurs du catéchuménat (qui ont été associés à l'élaboration des pistes pastorales de ce document) dans une confiance mutuelle pour accueillir, accompagner, discerner et intégrer tout candidat au long de son cheminement catéchuménal.

## Inscription dans une démarche catéchuménale

« Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit » (Mt 28, 19).

« L'action d'initiation catéchétique est au service de la profession de foi. Ceux qui ont déjà rencontré Jésus Christ sentent croître le désir de le connaître plus intimement, rendant explicite une première option pour l'Évangile. Dans la communauté chrétienne, la catéchèse, avec les rites liturgiques, les œuvres de charité et l'expérience de la fraternité, « initie à la connaissance de la foi et à l'apprentissage de la vie chrétienne, en favorisant un itinéraire spirituel qui entraîne "un changement progressif de la mentalité et des mœurs" (AG 13) fait de renoncements et de luttes, mais aussi de joies que Dieu donne sans mesure ». Le disciple de Jésus Christ est alors prêt pour la profession de foi lorsque, par la célébration des sacrements de l'initiation, il est greffé au Christ. Cette étape correspond à la période du catéchuménat et à celle de la purification et de l'illumination de l'itinéraire catéchuménal » (DpC n° 34).

Le catéchuménat est une chance pour l'Église. Il est une chance pour les personnes qui bénéficient de cette éducation à la vie « en Christ ». Car le catéchuménat est un processus de « passage au Christ », de conversion de toute une vie. Il s'agit de devenir chrétien, un devenir dont la célébration du baptême est une étape. Il s'agit d'initier à la vie chrétienne ce qui est plus large que la simple préparation du sacrement.

Ce « passage au Christ » est avant tout spirituel. Il répond à un appel intérieur, un attrait. Il est également de l'ordre existentiel ; toute la vie du disciple est transformée par la rencontre avec le Christ. Ce « passage » est enfin d'ordre ecclésial-liturgique. Le sympathisant, le catéchumène, le néophyte découvre cette nouvelle famille, l'Église, et apprend à vivre en relation avec elle. Ce n'est pas le moindre des enjeux du catéchuménat. La communauté chrétienne est d'ailleurs impliquée par nature dans l'agrégation d'un nouveau chrétien comme membre du Corps ecclésial. Le baptême « incorpore les hommes à l'Église... Il est un lien sacramentel d'unité... »<sup>5</sup>.

**Avertissement :** Il ne s'agit pas dans ce dossier de décrire toutes les étapes d'une démarche catéchuménale (pour cela, se référer au RICA) mais de présenter les éléments qui pourront éclairer l'accueil, l'accompagnement, le discernement et l'intégration des personnes en situation matrimoniale complexe. Il va sans dire que beaucoup des points évoqués valent pour tout accompagnement en catéchuménat.

4. DpC n° 235

5. RICA n° 4.

# ÉCLAIRAGES

---





# REGARD SOCIOLOGIQUE

## sur la famille aujourd'hui en France

P. Joël Morlet<sup>1</sup>

---

La famille aujourd'hui en France présente une grande diversité. Mieux vaut parler des « réalités familiales » tant les situations varient. Tous les observateurs depuis quelque trente ans partagent ce constat : familles « traditionnelles », couples pacsés, couples en union libre, familles monoparentales, familles recomposées. La reconnaissance par la société civile du mariage de personnes du même sexe a encore élargi l'éventail des catégories. La famille traditionnelle reste largement majoritaire mais chaque enquête nouvelle, d'année en année, montre la montée des autres réalités.

Ces catégories statistiques ne disent pas tout de la diversité sociale et des situations personnelles dans les familles. Ces réalités s'inscrivent dans des trajectoires avec des ruptures, des bifurcations qui engendrent des situations conjugales nouvelles mais qui correspondent aussi à des changements dans la conception et les objectifs de la vie. Il convient encore d'être attentif à la présence des enfants et à la manière dont ils s'insèrent dans la famille et y sont pris en charge. Au-delà d'une normalité juridique, quelle qu'elle soit, ce sont des histoires de vie personnelle qui se déploient, se lient et se délient selon des itinéraires bien divers. Enfin les conditions sociales et, en particulier le niveau de ressources culturelles, sociales et économiques façonnent diversement des familles classées dans la même catégorie (par exemple les familles monoparentales).

### Comment peut-on comprendre la montée de cette diversité ?

La famille française est entraînée dans ce courant plus général qui est celui des processus d'individualisation dans notre société. L'institutionnalisation de la famille qui consistait à définir la normalité s'est considérablement affaiblie ; les règles juridiques dans ce domaine se sont assouplies. La famille est aujourd'hui encore largement plébiscitée dans les sondages mais sur un mode contractuel qui laisse à chacun une large part de liberté. Nous sommes passés d'une institution sociale fondée sur des normes, droits et devoirs partagés à un système de relations interpersonnelles, négociables et révocables au gré des exigences individuelles<sup>2</sup>. Bien des études sociologiques décrivent ce que la famille traditionnelle pouvait comporter de contrainte sociale et de domination masculine, voire d'hypocrisie. Mais dans ce nouveau contexte, les contraintes existent aussi et la liberté peut recouvrir pas mal d'illusion.

Deux sociologues montrent à quel point la liberté en famille, valeur éminente, se trouve conditionnée dans la société actuelle. Eva Illouz décrit comment le sentiment amoureux devenu prédominant tend à se dissoudre dans une liberté incertaine, sans cadre normatif, qui hésite à choisir

---

1. Prêtre du diocèse de Châlons, docteur en sociologie de l'université catholique de Louvain, délégué national à la Mission en monde rural, membre du Conseil pour les mouvements et associations de fidèles de la CEF.  
2. F. DE SINGLY, *Libres ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, A. Colin, 2005.

et à s'engager, dans une société marquée par la consommation créant une sorte de marché de la vie sexuelle<sup>3</sup>. Par ailleurs cette liberté est conditionnée par des pouvoirs, plus cachés qu'autrefois, en particulier celui des médias. Jean-Hugues Déchaux décrit bien ce nouvel « esprit social » qui est, en fait, une injonction : mettre en priorité la liberté de concevoir sa vie et son intimité comme on l'entend. Revues spécialisées, presse féminine et émissions de télévision diffusent, en particulier au moyen de « l'expert de service », cette nouvelle manière de gérer ses relations familiales et amoureuses<sup>4</sup>.

Les religions traditionnelles attachées à la famille traditionnelle ne doivent pas se tromper de défi. Celui-ci est dans ce lien entre liberté et amour, tel qu'il a pris forme dans notre société. Le défi est culturel avant d'être juridique.

---

3. E. ILOUZ, *La fin de l'amour, enquête sur un désarroi contemporain*, Seuil, 2018.

4. J-H DÉCHAUX, « Ce que l'individualisme ne permet pas de comprendre », revue *Esprit*, juin 2010, p. 94-111.

# FONDEMENTS bibliques

P. Christophe Rimbault<sup>1</sup>

---

Les situations humaines et ecclésiales difficiles nous placent dans une tension : appliquer strictement la loi et ses préceptes ou bien, ce qui est plus exigeant, saisir l'esprit de la loi pour s'inscrire dans une posture évangélique de l'amour. Pour dépasser cette tension, il est fécond de revenir aux Écritures et donner la parole à la Parole de Dieu. On peut alors y redécouvrir la dimension théologale des relations humaines et laisser Jésus nous guider dans la force de l'Esprit et, au total, vivre une expérience de la Révélation. C'est ce que fait le pape François lorsque, au chapitre 4 de *Amoris laetitia*, il interroge l'hymne à l'amour divin en 1 Co 13 pour laisser parler le Seigneur sur l'*agapè*. Il apparaît alors que l'amour divin est à chercher en s'y engageant comme sur un chemin qui élève, pour s'en approcher le plus possible sans jamais vraiment l'atteindre, comme sur la courbe d'une hyperbole (1 Co 12, 31). Ainsi éclairés par l'Écriture et engagés sur ce chemin, en quoi pouvons-nous mieux entendre l'appel à accueillir et accompagner, à discerner et à intégrer ceux qui sont dans des situations matrimoniales dites complexes ?

## Un appel à accueillir et accompagner

Observons trois exemples : Jésus commence par accueillir en donnant à l'autre de raconter où il en est sur son chemin de vie. Ainsi, alors que le pharisien Simon enferme la femme au parfum dans sa situation de prostituée (Lc 7, 36-50), Jésus accueille en elle la personne qui se repent et montre beaucoup d'amour d'*agapè* en se prosternant et lui couvrant les pieds de ses larmes et de l'onction de parfum. Accueillir, c'est pour Jésus honorer tout le chemin parcouru par l'autre avec les signes de repentance, d'amour et de foi qu'il exprime.

Lorsque Jésus aborde la Samaritaine au bord du puits en Jn 4 l'échange va vite dévier. En fait de quête d'eau, la femme va exprimer sa soif de Dieu. C'est en esprit et en vérité que la quête de Dieu se pose. Justement, Jésus l'amène à entendre la vérité de sa situation matrimoniale et la voir en face, comme en pleine lumière, au zenith de ce midi où les ombres de sa vie disparaissent. Sans faire de leçon de morale, Jésus a usé de pédagogie en accompagnant cette femme sur le chemin de la vérité de sa situation matrimoniale. Elle réintègre le village et témoigne des bienfaits de Jésus pour elle auprès des Samaritains : vérité avec elle-même, avec le Seigneur, et avec les autres.

Quant à la femme adultère de Jn 8, 1-11 condamnée à la lapidation, Jésus la libère et la restaure non seulement dans la vie, mais aussi dans sa dignité et dans la société : « *Je ne te condamne pas. Va et ne pèche plus.* » Il identifie ce qui est péché, mais il ne l'y enferme pas. Une fois la situation révélée et qualifiée de péché, il l'exhorte comme pour lui indiquer par sa parole un chemin de reconstruction et de vie.

Dans tous ces cas, on constate la force transformatrice de l'accompagnement de Jésus. Chacun accueillant sa parole de conversion peut alors s'accomplir sur son chemin de vie : « *Devenez*

---

1. Bibliste, enseignant à l'Institut catholique de Paris, vicaire général du diocèse de Tours.

*accomplis / miséricordieux / saints comme votre Père est accompli / miséricordieux / saint* » (Mt 5, 48 ; Lc 6, 36 ; cf. Lv 19, 2), et répondre à sa vocation : l'homme est créé à l'image de Dieu et orienté vers sa ressemblance (cf. Gn 1, 26). C'est là la perspective de sainteté offerte à chacun, projet pour discerner un chemin d'accomplissement personnel, quel que soit son état de vie.

Pour cela, Jésus invite à un discernement intérieur, où se joue aussi la rencontre du Seigneur et l'écoute de sa parole dans le cœur à cœur. Comme pour l'adultère qui commence déjà du plus profond de soi, rien qu'en jetant un regard de concupiscence sur l'autre : « *il a déjà commis l'adultère* », Jésus invite à une conversion du plus profond du cœur, au-delà même des repères que donne toute loi extérieure.

## Un appel à discerner

Le Seigneur voit le fond des cœurs ; il discerne le désir profond de conversion à la sainteté qui habite chacun. Les pasteurs et les accompagnateurs sont appelés à ce discernement. Comme Jésus sur la route d'Emmaüs, ils sont invités à rejoindre chaque candidat en catéchuménat, à l'écouter longuement et patiemment exprimer ses tristesses et ses angoisses. Alors, le recours à l'Écriture dont le seul projet est de révéler Jésus Christ mort et ressuscité pour lui aussi, est le moment où le cœur se réchauffe. Avant même de prendre part à l'eucharistie, l'Écriture est déjà accessible et parole agissante, pourvu que, comme l'eunuque éthiopien de Ac 8, quelqu'un puisse l'accompagner et le guider dans sa lecture.

Saint Paul, modèle de tout apostolat, agit avec la même attention pour les communautés. Il prend le temps de se renseigner sur ce qu'elles traversent comme difficultés puis passe ces difficultés au crible du kérygme : Jésus est mort et ressuscité pour nous. Alors ces épreuves lues à la lumière de cette Bonne Nouvelle ouvrent un chemin de combat à mener vers une victoire, nourrissant l'espérance et donnant force au quotidien. Ce faisant, Paul donne les clefs théologiques pour tenir dans l'état de vie dans lequel on est. Ainsi, il élabore la théologie du corps, notamment dans la 1<sup>ère</sup> lettre aux Corinthiens. Dans la prostitution ou l'infidélité, ce n'est pas seulement le corps de l'autre qui est abîmé, mais son propre corps. Or, le corps est le lieu où chacun est appelé à rendre gloire à Dieu (1 Co 6, 20). Paul invite ainsi à considérer les questions humaines et sexuelles non pas d'abord sous l'angle moral du permis/défendu, mais sous l'angle théologique. L'auteur de la lettre aux Éphésiens l'exprimera clairement dans ses chapitres 5 et 6 au sujet des rapports entre époux et épouse, comme d'ailleurs entre parents et enfants et entre maîtres et esclaves. C'est parce que les croyants sont des enfants que Dieu aime, que le rapport entre époux et épouse doit être façonné à l'image du rapport entre Christ et l'Église : un rapport d'*agapè* et de don de soi à l'autre permettant l'harmonie et le respect mutuel de chacun.

Il en va donc du chemin de foi en Dieu comme d'un chemin qui a toujours besoin d'être aplani et rendu droit. Sur ce chemin se vit un processus de discernement de la volonté de Dieu qui appelle chacun à la sainteté, à sa ressemblance. Paul, ayant donné les clefs théologiques pour comprendre les situations des différents états de vie, peut alors exhorter chacun ; exhorter étant un verbe grec qui signifie à la fois appeler à (vocation), encourager et reconforter. À l'image de l'Apôtre, les pasteurs et accompagnateurs discernent et aident le candidat à poser son propre discernement. Ainsi, ils intègrent l'autre en difficulté, sur le chemin de la sainteté, en l'encourageant et le reconfortant. Objet de l'amour, celui-ci peut en (re)devenir sujet par les œuvres de miséricorde et contribuer à l'édification mutuelle en Église.

## Un appel à intégrer

On le voit, il s'agit de rappeler que le baptisé, créé à l'image et vers la ressemblance de Dieu, est membre du corps du Christ. Mais encore faut-il redire qu'il s'agit d'un donné et d'un projet à la fois. Lorsqu'on se détourne de ce chemin de ressemblance à Dieu, ou de sainteté, on peut toujours assumer ses actes et sa situation en vérité, se repentir, et revenir sur ce chemin en accueillant la miséricorde du Père qui nous cherche, comme le berger sa brebis égarée, et qui nous guette comme le père ses deux fils de Lc 15. Le fils prodigue ayant discerné en lui-même assume ses actes et sa situation et demande au Père de le réintégrer chez lui : il renaît. Un exemple de quête de la vie éternelle nous est donné qui fait dépasser l'application de préceptes légaux. L'homme riche de Mc 10 reçoit gratuitement l'amour de Jésus qui l'exhorte à se libérer de ses richesses pour pouvoir le suivre. Mais il n'est pas prêt : il s'en va tout triste.

Au total, l'écoute de la Parole nous donne des fondements qui permettront de discerner aujourd'hui les attitudes justes dans l'accueil des demandes des personnes en situation matrimoniale complexe. Pour accompagner ces personnes, à l'image de Jésus, le pasteur ou l'accompagnateur est invité à leur annoncer qu'elles sont intégrées dans l'amour et la miséricorde du Seigneur qui les attend et les guette sur le pas de la porte de sa demeure. Mais encore faut-il les accompagner dans leur discernement intérieur, leur donner la parole et les écouter pour que leur repentance et leur désir de vie et de sainteté à la suite du Christ soient formulés et exprimés, et leur permettre de contribuer pour leur part à la vie de l'Église.

# REPÈRES THÉOLOGIQUES et pastoraux

Mgr Olivier de Germay<sup>1</sup>

---

Même si l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* (AL) ne concerne pas particulièrement les catéchumènes en situation matrimoniale complexe, elle est une source d'inspiration pour leur accompagnement. Avec cinq ans de recul, il faut reconnaître que l'interprétation de ce texte n'est pas évidente et suscite parfois des pratiques différentes, voire divergentes.

Les réflexions qui suivent ont pour but de donner quelques repères à la fois théologiques et pastoraux pour une interprétation se situant dans la continuité de l'enseignement de l'Église, tout en accueillant la nouveauté apportée par le Pape.

## La prise en compte de la diversité des situations

L'insistance du texte pour la prise en compte de la diversité des situations rejoint un enseignement traditionnel en théologie morale. Par définition, une loi est générale et ne peut rejoindre la particularité de l'action qui est toujours unique. Abstraite, la loi doit s'incarner dans une action concrète. C'est le rôle de la vertu de prudence que de discerner comment la loi pourra être mise en œuvre dans une situation donnée. Cette mise en pratique de la loi est parfois évidente, mais elle peut aussi être complexe.

## Une loi au service de l'homme

L'exhortation apostolique s'adresse, d'une façon toute particulière, aux pasteurs et à tous ceux qui collaborent avec eux dans l'accompagnement des familles. Leur rôle n'est pas de vérifier la conformité de la vie d'une personne à la loi mais de la guider sur un chemin à la suite du Christ sauveur. Le Pape ne souhaite pas remettre en question la doctrine de l'Église – dont il rappelle qu'elle est bonne et fondée – il rappelle cependant que la loi est faite pour l'homme et non l'inverse (cf. Mc 2, 27). Ce faisant, il rejoint un enseignement traditionnel de l'Église qui invite, dans l'application de la loi, à ne pas « perdre de vue le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Église la loi suprême » (can. 1752).

## La mise en pratique de l'Évangile demande du temps

La loi ne doit donc pas être un couperet qui fait mal mais un outil au service d'un chemin de conversion. D'où l'importance du temps. En répétant que « le temps est supérieur à l'espace » (AL 3), le Pape invite à enclencher des processus, et donc à accompagner les personnes « avec patience et délicatesse » (AL 294). Il tire ainsi les conclusions de ce qu'écrivait Jean-Paul II dans *Familiaris*

---

1. Archevêque de Lyon.

consortio : « l'être humain connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance » (FC 34).

## Marcher sur une ligne de crête entre légalisme et relativisme

On le devine, dans le cas des situations complexes, cet accompagnement est délicat, il oblige à marcher sur une ligne de crête. L'accompagnateur ne saurait être « un poste de douane » mais il ne doit pas non plus faire abstraction de la loi et fermer les yeux sur des « situations qui ne réalisent pas objectivement notre conception du mariage » (AL 303).

La patiente prise en compte de l'histoire des personnes, de leur cheminement, avec tout ce qu'il peut comporter de freins, de peurs, d'hésitations..., ne doit jamais faire oublier que la pleine réalisation des exigences de l'Évangile reste l'horizon vers lequel il faut tendre. On ne peut renoncer, dit le Saint Père, à proposer « le projet de Dieu dans toute sa grandeur » (AL 307).

Il faut effectivement se méfier d'une fausse miséricorde qui consisterait à fermer les yeux sur les difficultés objectives. Il n'y a pas la loi d'un côté et la miséricorde de l'autre, ou encore la vérité d'un côté et l'amour de l'autre. Comme dit l'Écriture : « amour et vérité se rencontrent » (Ps 84), ils ont la même source qui est Dieu.

## Articuler objectivité et subjectivité sans les séparer

La loi morale repose sur des réalités objectives. Ce qui est mal est mal, et il faut se méfier de toute forme de relativisme qui serait « un manque de fidélité à l'Évangile » (AL 307). Mais la théologie morale prend également en compte la dimension subjective de l'agir humain. Elle sait que la culpabilité ne se situe pas toujours à hauteur de la gravité objective d'une faute, comme le précise le *Catéchisme de l'Église catholique* (cf. AL 302 et CEC 1735). Dans AL, le Pape insiste sur les conditionnements qui peuvent être très importants dans le cas des situations matrimoniales complexes. Il s'agit donc de les prendre en compte sans pour autant faire abstraction de la dimension objective. La vie conjugale, en effet, ne peut se résumer à des intentions, elle implique les corps, elle est appelée à être un signe visible, le signe de l'Alliance entre le Christ et l'Église.

## La loi de gradualité

« La plénitude de la vie chrétienne » à laquelle tout fidèle est appelé (Vatican II, *Lumen Gentium* 40) reste donc le but, mais si sur ce chemin, l'accompagnateur constate que la personne risque de se décourager, voire de quitter l'Église, alors il doit se rappeler que la loi est au service de l'homme. Dans un dialogue avec la personne, prenant en compte ce qu'en conscience elle considère comme la réponse qu'elle peut donner à Dieu (cf. AL 303), un accès aux sacrements pourra être envisagé (AL 305 note 351). Pour affirmer cela, le Pape s'appuie sur la loi de gradualité dont parlait déjà Jean Paul II en 1984, une loi dont les conséquences pastorales n'avaient pas vraiment été précisées jusqu'ici.

La mise en œuvre de cette loi est délicate. Il ne s'agit pas de concéder des exceptions ou des privilèges (cf. AL 300) ni de dire que pour tel fidèle la loi n'est pas valable. La personne, tout en confes-

sant son incapacité à changer sa situation, doit reconnaître « l'irrégularité de sa propre situation » (AL 298), et rester ouverte « à de nouvelles étapes de croissance et à de nouvelles décisions qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement » (AL 303). Dans ce processus, l'accompagnateur doit donc avoir le souci d'aider la personne à sortir d'une éventuelle posture d'autojustification et à adopter une attitude « d'humilité, de discrétion, d'amour de l'Église et de son enseignement » (AL 300).

## Conclusion

Le chemin proposé par le pape François dans AL est exigeant. Il l'est pour les accompagnateurs, appelés à marcher sur une ligne de crête, il l'est aussi pour les personnes en situation matrimoniale complexe, appelées elles aussi à la sainteté « en participant au mystère de la croix du Christ » (AL 317). On peut dire finalement que l'enseignement du Pape ne se comprend qu'à la lumière de l'appel universel à la sainteté (cf. Vatican II, LG 40). La véritable miséricorde ne nous en dispense pas, elle nous y conduit.



## Une théologie morale qui ne sépare pas norme et discernement

À la suite du concile Vatican II, le pape François insiste beaucoup sur le lien indissociable entre doctrine et pastorale (cf. AL 49, 59, 79, 308). Fidèle à l'exemple de Jésus, il s'agit pour l'Église d'annoncer « les exigences du Royaume », la proposition d'un idéal évangélique ouvert à la grâce, et en même temps d'accueillir et accompagner les personnes fragiles dans une « proximité compatissante » (AL 38, 60). D'un côté la pastorale doit se centrer sur l'annonce du kérygme et de l'Évangile (EG 41 et 112), de l'autre la doctrine s'adressant à des personnes singulières est constitutivement pastorale ou alors se « transforme en pierres mortes à lancer contre les autres » (AL 49). Cette intime articulation sous l'égide de la « logique de la miséricorde » (AL 307-312), « centre de la révélation de Jésus Christ » (MV 25, cf. AL 5, 309), se traduit au plan de la théologie morale par le lien, lui aussi indissociable, entre norme et discernement, entre règles et conscience (AL 304-306).

### Pour la responsabilité personnelle : nécessité et insuffisance de la norme, exigence de l'examen en conscience

Le Pape dit clairement qu'il ne souhaite pas renoncer à l'idéal complet du mariage (AL 35, 107) ou proposer une nouvelle législation canonique applicable à tous (300). En effet la loi est bonne et valable pour tous. Mais il précise : « Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers » (AL 300). En effet la norme morale, pour essentielle qu'elle soit pour éclairer et servir de repère à la conscience, pour protéger une valeur, ne peut suffire à elle seule à déterminer la culpabilité d'une personne dans une situation donnée (AL 304-305). D'abord parce que dans le domaine pratique des actions la raison morale qui discerne le bien à faire ne fonctionne pas par déduction descendante du principe général au cas particulier, mais par prise en compte des normes, de l'histoire, de l'expérience et des circonstances. Ensuite parce que la loi est incapable de prendre en compte toutes les situations singulières<sup>2</sup>. Aussi la responsabilité personnelle d'une action (à distinguer de la situation objective constatée) ne peut être jugée « en dernier ressort » que par la conscience éclairée de la personne elle-même (cf. *Gaudium et spes* 50, AL 222)<sup>3</sup>. Dans l'accompagnement et le discernement pastoral voulu par le Pape, il s'agit de prendre en compte la situation singulière de chacun. Cela implique une meilleure prise en compte de la place de la conscience ainsi qu'une plus grande confiance dans le travail de la grâce en chacun pour répondre à l'appel personnel que Dieu lui adresse (AL 37, 303)<sup>4</sup>.

1. Professeur de théologie morale. Doyen de la faculté de théologie du Centre Sèvres.

2. THOMAS D'AQUIN : « Plus on entre dans les détails, plus les exceptions se multiplient », *Somme théologique* I-II, q. 84, art. 4, cité dans AL 304.

3. Si l'Église déclare que l'on doit toujours obéir à sa conscience (cf. Thomas d'Aquin, *ST* Ia-IIae q. 19, art. 5), elle insiste également sur la nécessité de former et d'éclairer sa conscience, car celle-ci peut s'égarer (par ignorance, aveuglement des habitudes ou effets du péché) (cf. JEAN PAUL II, *Veritatis Splendor* n° 62-63).

4. « En croyant que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois le chemin de la grâce et de la croissance et nous décourageons des chemineurs de sanctification qui rendent gloire à Dieu » (AL 305).

## Gradualité, discernement, prise en compte des circonstances

Plusieurs éléments viennent préciser cette posture pastorale. Vis-à-vis des personnes en situation dites « irrégulières », à l'exemple de la pédagogie divine, il s'agit d'abord d'appliquer la « loi de gradualité » déjà mise en avant par le pape Jean Paul II (FC 9 et 34) : tout en visant le bien souhaitable on prend en compte le fait que sa mise en œuvre demande un apprentissage progressif qui dépend des situations et des possibilités de chacun (AL 293-295). Tous nous sommes en chemin vers la sainteté (AL 325). Un autre élément, repris également de FC 84, consiste à exercer un discernement entre des situations différentes qui appellent à des solutions pastorales différenciées (296-300). Ce sont aussi les circonstances atténuantes (AL 301-303)<sup>5</sup> qui permettent de percevoir différents degrés de responsabilité par rapport à un mal objectivement constaté et qui autorisent le Pape à dire que les « effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » (300). Dans ces cas, il s'agit donc de distinguer une situation objectivement constatée d'après la norme et une responsabilité (ou une « imputabilité ») de la personne par rapport à ce mal objectif. Ce qui fait dire au Pape dans une déclaration de grande portée à la fois doctrinale et pastorale : « À cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que, dans une situation objective de péché – qui n'est pas subjectivement imputable ou qui ne l'est pas pleinement – l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église » (AL 305). À cet endroit, au sujet des baptisés en situation dite « irrégulière », le Pape précise qu'il peut s'agir « dans certains cas de l'aide des sacrements »<sup>6</sup>.

## Discernement personnel et discernement pastoral

Pour les personnes en situation familiale complexe et qui demandent le baptême, la mise en œuvre de ces convictions théologiques suppose donc un chemin de discernement à la fois « personnel et pastoral » (AL 298, 300, 303), à l'exemple des processus déjà mis en place dans une vingtaine de diocèses pour une plus grande intégration des baptisés divorcés remariés. Le discernement est d'abord personnel. Au cours de son cheminement, le catéchumène/le confirmand, initié aux fondamentaux de la foi chrétienne, va peu à peu approfondir la notion de grâce et apprendre à interroger sa conscience. Avec l'aide d'un(e) accompagnateur(ice), la personne est appelée à méditer la Parole de Dieu, à examiner sa vie en vérité face à la tradition de l'Église, à discerner l'appel singulier et concret de Dieu à son égard (AL 300). La grâce reçue dans l'Esprit Saint permet de voir quel seuil peut être franchi en vue d'une intégration. Ce discernement, étant ecclésial, doit être ensuite confirmé et incarné. C'est le propre du discernement pastoral (par les responsables pastoraux, et *in fine* l'évêque...) de voir en fin de compte comment il peut être mis en œuvre.

La morale d'AL n'est donc ni laxiste (ce qui consisterait à faire des « faveurs » ou des « exceptions » qui laisseraient penser à une « double morale ») (AL 300), ni rigoriste (en prétendant tout résoudre en appliquant « seulement des normes générales ») (AL 2, 308), ni subjectiviste (comme si la conscience individuelle décidait seule). L'exhortation invite à sortir d'une pastorale du seul permis/défendu, qui exclut et juge *a priori*, pour entrer dans une pastorale missionnaire où règne une logique d'accueil, d'accompagnement, de discernement et d'intégration et qui témoigne de la primauté de l'amour et de la miséricorde divine (cf. 311).

5. Voir aussi le *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1735, 2352, cités dans AL 302.

6. Voir les notes 351 et 336 d'AL qui renvoient aussi à *Evangelii gaudium* n° 44 et 47.

## De quelques éléments sur la conscience chrétienne

Les situations complexes que nous évoquons dans ce dossier demandent d'entrer dans la démarche d'accompagnement et de discernement mise en lumière dans l'exhortation apostolique *Amoris laetitia* du pape François : « *L'Église doit accompagner d'une manière plus attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance...* » (n° 291).

Ce cheminement met particulièrement en lumière le rôle de la conscience des personnes. Le texte évoque cette conscience à 32 reprises. Cependant la difficulté dans la culture et le contexte actuel vient du fait que cette notion de conscience, qui fait référence à la tradition chrétienne, n'est aujourd'hui souvent plus comprise. L'homme est devenu le centre et la mesure de toutes choses. La notion de sujet étant devenue essentielle avec l'avènement de la modernité, la compréhension de la notion de conscience qui en découle comprend la conscience non comme un lieu intime de réflexion et de discernement, mais comme le lieu de la perception subjective de nos pensées et de nos affects. Comme le souligne Joseph Ratzinger à propos de la conscience dans le monde contemporain, qu'il qualifie de conscience libérale : « *elle semble être la coquille vide de la subjectivité* »<sup>2</sup>.

Il faut donc dépasser cette conception actuelle et libérale de la conscience et éclairer la notion chrétienne de la conscience qui se fonde, elle, sur l'Ancien Testament et dont saint Paul a forgé la doctrine cohérente et complète. Pour la foi chrétienne, la conscience est la connaissance intériorisée de la loi divine. Elle est « *le noyau le plus intime et le plus secret de l'homme, où celui-ci délibère seul à seul avec soi-même, ou mieux seul avec Dieu – dont la voix se fait entendre à la conscience – et avec soi-même* »<sup>3</sup>.

De ce fait la conscience, pour un chrétien ne peut s'identifier avec la conscience du « moi », ce que je pense ou j'éprouve, qui est souvent un reflet du milieu social ou des opinions. Quand l'homme prend cette perception subjective pour sa conscience morale, il se rend esclave du flux des informations et des opinions et il perd sa liberté. La conscience morale chrétienne demande d'aller plus en profondeur et surtout nous pousse à faire le lien entre conscience et recherche de la vérité comme le rappelle l'étymologie du mot conscience : « avec la science ».

Il faut donc rappeler que la conscience morale qui est une est à identifier à deux niveaux :

- La syndérèse ou « *anamnesis* » qui est la mémoire en nous du bien et du vrai. C'est la voix de la conscience, la loi divine intériorisée. C'est la trace de notre création à l'image de Dieu qui nous permet d'agir de manière conforme à la volonté de Dieu, le sens du bien gravé en nous

---

1. Archevêque de Tours.

2. J. RATZINGER, « Conscience et vérité », *30 Jours*, avril 1991, p. 68.

3. J-L. BRUGUES, « Conscience », *Dictionnaire de morale catholique*, p. 95.

selon Saint Augustin. Elle nous préserve du conformisme culturel et social, la modernité ayant remplacé l'idée de vérité par l'idée de progrès.

- La « conscientia » – la conscience au sens strict – qui est le niveau réflexif et décisionnel en nous où, éclairés par la loi divine nous discernons et exerçons notre liberté. « *La conscience est donc le dépassement de la simple subjectivité dans la rencontre entre l'intériorité de l'homme et la vérité qui vient de Dieu* » comme le souligne le cardinal Ratzinger<sup>4</sup>.

Parce que la notion de conscience et son expérience ne vont plus de soi dans notre culture actuelle, le concile Vatican II a rappelé l'importance de la formation de la conscience, ce sanctuaire intérieur de la personne : « *C'est pourquoi chacun a le devoir, et par conséquent le droit de chercher la vérité en matière religieuse, afin de se former prudemment un jugement de conscience droit et vrai, en employant les moyens appropriés* »<sup>5</sup>.

On le comprend, la notion chrétienne de conscience morale est une réalité qui dépasse la simple question éthique, engage toute la personne et particulièrement sa dimension spirituelle. C'est même là le point essentiel du discernement de la vie de la conscience dans la vie d'une personne. Comme a pu l'écrire le Père Pinckaers, « *Un signe qui permet de distinguer la conscience véritable de ses contrefaçons est certainement qu'elle est toujours exigeante, comme le chemin étroit et escarpé de l'Évangile, opposé à la voix facile et large. Mais aussi la vraie conscience procure à ceux qui lui obéissent une paix et une joie que rien ne peut troubler de l'extérieur, tandis que l'autre provoque inmanquablement le doute et la division, le compromis et la confusion* »<sup>6</sup>.

---

4. J. RATZINGER, *ibid.*, p. 71.

5. CONCILE VATICAN II, *Dignitatis Humanae*, 3.

6. *La morale catholique*, Cerf, 1991, p. 67.

# THÉOLOGIE sacramentaire

Mmes Hélène Bricout<sup>1</sup> et Bernadette Mélois<sup>2</sup>

---

## Les sacrements au service de l'alliance

Selon la *Constitution sur la sainte liturgie* (n° 2), le Christ a accompli l'œuvre de salut en son mystère pascal. L'Église l'annonce, le célèbre et y fait participer dans sa liturgie : « *La liturgie des sacrements et des sacramentaux produit cet effet que, pour les fidèles bien disposés, presque tous les événements de la vie sont sanctifiés par la grâce divine qui découle du mystère pascal de la passion, de la mort et de la résurrection du Christ, d'où tous les sacrements et sacramentaux tirent leur efficacité* »<sup>3</sup>. C'est ce salut qu'expérimentent les personnes qui entendent l'appel de Dieu à le connaître et à le suivre, et qui découvrent un sens nouveau à l'intérieur d'un parcours de vie parfois complexe, voire chaotique : de nombreux catéchumènes y ont fait l'expérience de la proximité de Dieu.

### Les questions actuelles

Au long de leur cheminement, les catéchumènes découvrent la foi au Dieu trinitaire, la prière personnelle et communautaire, la vie en Église et une certaine manière de vivre en chrétien dans le monde. Ils relisent leur vie passée à la lumière de l'Évangile ; les scrutins en particulier expriment la nécessité de la conversion et le combat spirituel auxquels conduit leur décision de suivre le Christ. Pour autant, il n'est pas toujours possible de conformer immédiatement ou définitivement son passé non-croyant et son présent à l'idéal chrétien, en particulier dans les situations matrimoniales complexes.

Les situations « complexes », selon la qualification du pape François, ne sont pas un obstacle insurmontable pour la réception des sacrements. Dans le chapitre 8, il évoque surtout les baptisés divorcés remariés, mais l'attitude de l'Église et les appuis sacramentaires peuvent s'appliquer aussi bien aux catéchumènes en situation matrimoniale complexe, car il s'agit d'une situation analogue : l'Église a pour mission d'accueillir, d'accompagner et d'intégrer, au nom du Christ, toutes les personnes qui s'adressent à elle. Revisiter le sens des sacrements peut s'avérer éclairant, pour une meilleure compréhension du rapport entre miséricorde et sacrement.

### Qu'est-ce qu'un sacrement ?

Un sacrement est un don de Dieu, manifesté par des signes concrets, en vue du salut de celui qui le reçoit, de sa conversion permanente, de sa croissance spirituelle, et de l'édification de l'Église.

---

1. Professeur d'histoire et de théologie de la liturgie et des sacrements à l'Institut supérieur de liturgie (Institut catholique de Paris).

2. Directrice du Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle à la CEF.

3. *Constitution sur la liturgie* n° 61.

## Un don de Dieu

Un sacrement est d'abord un don de Dieu : le mystère pascal prend corps dans la vie de celui qui le reçoit, le fait entrer dans l'alliance avec Dieu, lui permettant d'expérimenter qu'il est sauvé. C'est aussi un signe de la présence de Dieu et de sa tendresse « *imméritée, inconditionnelle et gratuite* »<sup>4</sup>. Le don de l'Esprit vient déployer ce mystère dans la vie chrétienne, de sorte que « *dans cette existence de chaque jour... la vie éternelle est déjà commencée* »<sup>5</sup>. Chaque sacrement vient renouveler ce mystère, l'incarner davantage dans la vie humaine. Il (r)établit le croyant dans l'Alliance, l'amitié avec Dieu, malgré ses faiblesses et ses limites.

Ce don de Dieu, que l'on peut aussi appeler la grâce, précède toute démarche humaine, suscite et accompagne toute demande, tout cheminement sacramentel ; la grâce s'inscrit dans la vie, la quête du croyant, elle le guide, le soutient. Elle transforme progressivement le cœur du croyant, le sanctifie, nourrit son chemin de conversion ; elle fait de lui un disciple à l'école de l'Évangile.

## Manifesté par des signes concrets

Même si les sacrements ne sont pas les seules médiations de la grâce, ce sont des signes particulièrement efficaces, concrets, corporels, du don de Dieu : Dieu nous rejoint dans le concret de notre existence. Ainsi des sacrements de l'initiation : de l'eau, de l'huile, du pain et du vin... pour que nous sachions que la grâce nous atteint, nous touche, nous habite, nous travaille, nous provoque...

## Pour vivre la conversion permanente

Les sacrements signifient donc la présence agissante de Dieu dans la vie humaine. Ce sont des médiations privilégiées confiées par le Christ à l'Église pour des hommes et des femmes, pécheurs et en chemin, qui ont besoin de la grâce de Dieu pour leur croissance spirituelle. Car la vie chrétienne est une vie de conversion, pour vivre une alliance de plus en plus fidèle avec le Christ.

Les sacrements font cheminer ceux qui les célèbrent en étant disposés à les recevoir : recevoir un sacrement, c'est consentir au don de la grâce, l'accueillir et la faire fructifier dans toute sa vie. L'initiation chrétienne des adultes procède d'une conversion et y conduit à nouveau, plus profondément. Le cheminement ne s'arrête pas avec la réception du sacrement : la grâce reçue poursuit son chemin dans le cœur du croyant, soutenu par la Parole de Dieu, la vie ecclésiale, la liturgie... La dynamique sacramentelle se poursuit « *jusqu'à ce que s'accomplisse en nous le mystère de Pâques* »<sup>6</sup>, c'est-à-dire jusqu'à notre passage définitif vers la vie.

## Au service de l'édification de l'Église

Ce don est aussi un don ecclésial : il intègre, réintègre, enracine toujours plus profondément dans l'Église. Car l'Église est un peuple de croyants en marche ensemble, et le sacrement reçu par l'un profite à tous ; l'alliance dans laquelle entre le baptisé s'inscrit dans l'alliance de l'Église avec le Christ. Le baptisé participe par son intégration à la plénitude du Corps du Christ, et c'est avec

---

4. AL 296.

5. 6<sup>e</sup> préface des dimanches du temps ordinaire.

6. Ibid.

l'Église qu'il poursuit sa marche vers le Royaume : « *Humblement, nous te demandons qu'en ayant part au corps et au sang du Christ, nous soyons rassemblés par l'Esprit Saint en un seul corps* »<sup>7</sup>.

Dans l'Église catholique, une vie chrétienne est une vie sacramentelle, une vie nourrie par les sacrements jusqu'à sa plénitude dans le Royaume. Ceux de l'initiation font entrer le catéchumène adulte dans cette dynamique inséparablement sacramentelle et existentielle. Les préliminaires du Rituel du baptême<sup>8</sup> rappellent l'unité des trois sacrements et expriment la plénitude du don que reçoit le fidèle. On peut en synthétiser ainsi la pensée : par les sacrements de l'initiation chrétienne, le croyant :

1. renaît avec le Christ qui est mort et ressuscité pour lui ;
2. devient fils de Dieu, par un acte d'amour plein et gratuit de Dieu ;
3. reçoit le pardon de tous ses péchés passés ;
4. reçoit l'Esprit Saint ;
5. est député au culte de Dieu par sa participation à la prière de l'Église et par l'offrande de toute sa vie ;
6. devient membre du Corps du Christ et le complète par sa présence.

## *Amoris laetitia*, un appel pour l'Église

Le pape François a voulu rappeler fortement la vocation et la mission de l'Église : accueillir, accompagner, discerner et intégrer toute personne qui cherche le Christ, selon une logique qui est celle même de l'Évangile. Les sacrements sont, depuis les origines, au service de cette vocation. En reconnaissant la grâce à l'œuvre en ceux qui demandent les sacrements, les communautés chrétiennes ont à cœur de les aider, par leur compagnonnage fraternel, et à la faveur du cheminement proposé par le RICA, à grandir dans la foi, la prière, la vie ecclésiale et une vie éthique chrétiennes.

---

7. 2<sup>e</sup> prière eucharistique.

8. Par exemple dans le RICA n° 1-6.

# REPÈRES

## du droit canonique

P. Ludovic Danto<sup>1</sup>

---

### Quelques repères canoniques pour accompagner pratiquement les situations matrimoniales dites irrégulières ou complexes

1. Que le mariage soit naturel ou sacramentel, deux conditions sont nécessaires : la première est **un échange des consentements** – les deux parties ont voulu se prendre pour mari et femme ; la seconde est le respect des **solennités juridiques requises** – le mariage civil pour les non baptisés, le mariage canonique pour les baptisés catholiques<sup>2</sup>. Lorsque ces deux conditions sont réalisées, l'Église reconnaît le mariage, lequel jouit dans tous les cas de l'indissolubilité intrinsèque ce qui signifie que les époux ne peuvent décider de mettre fin par eux-mêmes à leur union. L'on procédera alors au baptême sans autre formalité et sans célébration d'un mariage canonique, une bénédiction étant possible au cours du baptême (cf. *Rituel du mariage*, annexe IX). Une différence toutefois quant à l'indissolubilité : si le mariage est naturel, l'Église pourra le dissoudre ; si le mariage est sacramentel, l'Église ne pourra pas le dissoudre car ce mariage jouit d'une indissolubilité extrinsèque et il faudra recourir éventuellement à une nullité de mariage.

2. Dans ce contexte, un catéchumène est dans une situation irrégulière s'il vit en concubinage ou s'il s'est marié civilement alors que son partenaire ou lui-même était déjà engagé dans un mariage précédent. Dans le cas du concubinage, il faut amener peu à peu le couple à se marier normalement civilement si le concubin est un non-baptisé, canoniquement s'il est baptisé catholique<sup>3</sup>. Si le catéchumène a été marié plusieurs fois et qu'il a divorcé plusieurs fois, le mariage reconnu par l'Église est le premier mariage si le premier conjoint est toujours en vie ou bien le mariage qui était en cours au moment du décès du premier conjoint. Ce qui est dit pour le catéchumène vaut pour son partenaire, qu'il s'agisse d'un concubinage ou d'un mariage civil, le partenaire ayant pu avoir lui aussi un ou plusieurs mariages précédents.

Dans le cas d'un catéchumène divorcé, le **privilegium paulin** (can. 1143) permet la dissolution du premier mariage une fois le baptême reçu. La procédure est diocésaine et l'évêque doit s'assurer que le premier conjoint ne souhaite pas reprendre la vie commune. En ce cas, le mariage peut être dissous, le nouveau baptisé passant à de justes noces canoniques avec son partenaire actuel.

---

1. Doyen de la faculté de droit canonique de l'Institut catholique de Paris.

2. Si un doute subsiste pour un couple d'immigrés sur un consentement donné ou non selon la bonne forme juridique, il convient de s'adresser au nonce apostolique du pays d'où ils proviennent pour juger du cas.

3. Si le concubin est baptisé orthodoxe, le mariage devrait être célébré selon les solennités orthodoxes, s'il est baptisé protestant, un mariage civil suffit.



Dans le cas d'un partenaire non baptisé du catéchumène, partenaire marié précédemment, ou d'un partenaire baptisé catholique et marié précédemment avec dispense de disparité de culte, l'on aura recours au **privilege de la foi** pour dissoudre le mariage du partenaire. La procédure est romaine. Le dossier est adressé à la Congrégation pour la doctrine de la foi. Le Saint Père peut dissoudre alors le mariage naturel du partenaire au bénéfice de la foi du catéchumène ou du nouveau baptisé, voire de la foi du partenaire si celui-ci est catholique. De même si le catéchumène avait été marié canoniquement avec un baptisé catholique avec une dispense de disparité de culte, l'on pourra recourir au privilège de la foi ou encore à la dissolution du lien pour non-consommation (1142), puisque la consommation retenue est celle qui a lieu après le baptême.

Dans les cas mentionnés jusqu'à présent, il est donc possible d'accompagner les personnes vers un mariage reconnu par l'Église. Il ne faudra pas oublier cependant que quelles qu'aient été les situations matrimoniales précédentes, les personnes ont contracté des **obligations naturelles**<sup>4</sup> et qu'à ce titre le catéchumène ou son partenaire sont engagés (can. 1071 § 3).

**3.** Quand une personne a posé un consentement matrimonial alors qu'elle était déjà mariée, ce consentement est doctrinalement **un consentement naturellement suffisant mais juridiquement inefficace**. En ce sens l'Église prend au sérieux la volonté matrimoniale de la personne même si celle-ci est dans une situation irrégulière : c'est exemplairement le cas des personnes divorcées remariées civilement. C'est la raison pour laquelle l'accompagnement doit être positif et non pas négatif. Les conjoints civils ont une réelle volonté matrimoniale : pastoralement l'on peut partir de cet élément positif, et voir si l'on peut résoudre la question selon les cas précédents ou selon ceux ci-après. C'est l'objet notamment de l'institution juridique de **la sanatio** qui, loin d'être une pure technique juridique, s'enracine dans ce qu'ont vécu les parties. La *sanatio* suppose ainsi un véritable consentement mais rendu inefficace par la présence d'un empêchement dirimant ou d'une absence de forme canonique.

**4.** Ainsi, s'il arrive que le partenaire soit catholique mais ne veuille pas se marier canoniquement, il faut se demander pourquoi, alors même qu'il est marié civilement avec le catéchumène. En effet, en cas de causes justes<sup>5</sup>, l'évêque pourrait procéder à une *sanatio* du mariage civil en dispensant de la forme canonique et en accordant la dispense de disparité de culte. Dès lors le consentement posé suivant les solennités civiles naturellement suffisant mais jusqu'alors juridiquement inefficace serait le fondement du mariage, lequel deviendrait sacramentel par le baptême du catéchumène. Si l'on a déjà procédé au baptême, la dispense devra être *a priori* demandée à Rome, l'évêque ne pouvant pas dispenser deux catholiques de la forme canonique du mariage.

**5.** Lorsque le conjoint baptisé du catéchumène a été marié canoniquement à une partie baptisée, le mariage ne pouvant être dissous puisque sacramentel et consommé (can. 1141), il faudra recourir à **une procédure de nullité de mariage** si celle-ci est possible. L'accompagnement et l'accueil sont donc primordiaux car l'expérience démontre que les réticences peuvent être nombreuses.

---

4. Les obligations naturelles sont à ce point essentielles qu'elles sont contractées aussi bien dans le cadre d'un concubinage que dans le cadre d'un mariage polygamique, et ce aussi bien envers toutes les épouses que tous les enfants (can. 1148 § 3).

5. À titre d'exemple, pensons à un conjoint catholique qui ne voudrait pas se marier canoniquement car ayant été agressé enfant par un clerc, il ne voudrait avoir aucun rapport avec l'institution ecclésiale. Il nous semble que cela doit pouvoir justifier amplement une dispense de forme. De même la non foi du conjoint baptisé catholique refusant le mariage canonique alors qu'il est soumis à la forme canonique.

6. Tout ce qui est précédemment rapporté n'épuise pas la question. Devant une situation irrégulière la norme écrite ne doit jamais être utilisée comme une fin de non-recevoir, mais bien plutôt comme le début d'une réflexion permettant à l'évêque de **discerner** ce qui peut être fait canoniquement pour accompagner pastoralement les personnes car il faut accueillir avec toute son ampleur un consentement naturellement suffisant mais juridiquement inefficace. C'est ici que se rejoignent l'art juridique et l'art pastoral. Certains pasteurs peuvent être pris de scrupules mais l'on n'hésitera pas à recourir aux possibilités données par le droit car le bien de la foi est premier et prime sur l'indissolubilité du mariage naturel. Les procédures pouvant être longues, c'est aussi la raison pour laquelle l'on n'attendra pas la fin du cheminement catéchuménal pour présenter les situations irrégulières à l'évêque diocésain.

# POINTS D'ATTENTION PASTORAUX ET CRITÈRES DE DISCERNEMENT

---

Mmes Cécile Eon, Véronique Charron<sup>1</sup>, Véronique Lonchamp<sup>2</sup>

---

1. Membres de l'équipe du SNCC pour le catéchuménat des adultes.

2 Responsable du pôle « Familles » au sein du Service national Famille et société de la Conférence des évêques de France.



# INTRODUCTION

---

Menée avec des responsables de services diocésains du catéchuménat, la réflexion sur les points d'attention et critères de discernement souhaite apporter des éléments concrets à prendre en compte lors du cheminement catéchuménal des personnes en situation matrimoniale complexe. Ces points d'attention et critères de discernement sont répartis en quatre chapitres qui ne sont pas à considérer dans un ordre chronologique :

- accueillir,
- accompagner,
- discerner,
- intégrer dans une communauté.

Il ne s'agit pas d'un parcours d'accompagnement-type en catéchuménat, mais d'un dossier s'attachant uniquement à éclairer ce qui est problématique dans les situations matrimoniales complexes de candidats aux sacrements de l'initiation chrétienne :

- Le candidat en union libre ou pacsé ou marié civilement pour lequel le sacrement de mariage n'est pas envisagé ou envisageable (par exemple en raison du refus opposé par le conjoint).
- Le candidat divorcé engagé dans une nouvelle union, ou dont le conjoint est divorcé d'un précédent mariage.

Ces deux types de situation recouvrent des réalités diverses, chacune ancrée dans une histoire singulière qui nécessitera, pour chaque candidat, un parcours d'accompagnement et de discernement personnalisé tenant compte de tout ce qui compose sa vie (comme pour tout catéchumène).

Pour terminer, car il y a là un enjeu important, nous ferons quelques propositions pour former les acteurs du catéchuménat.

**Rappel :**

- Il ne s'agit pas dans ce dossier de décrire toutes les étapes d'une démarche catéchuménale (pour cela, se référer au *RICA*).
- Les 4 chapitres ne sont pas à considérer dans un ordre chronologique.

# ACCUEILLIR

---

## 1. Accueil de la personne et de sa demande par la communauté

### Un accueil bienveillant et inconditionnel

*Beaucoup ne sentent pas que le message de l'Église sur le mariage et la famille est un reflet clair de la prédication et des attitudes de Jésus, qui, en même temps qu'il proposait un idéal exigeant, ne renonçait jamais à une proximité compatissante avec les personnes fragiles, comme la Samaritaine ou la femme adultère (AL 38).*

Il est essentiel que toute personne qui s'adresse à l'Église soit, dès le départ, accueillie avec joie et que sa demande soit écoutée et respectée à un moment où tout jugement ne pourrait être que prématuré. Cette attention concerne tout particulièrement les demandes de sacrements de l'initiation chrétienne pour des personnes en situation matrimoniale dite complexe.

- Au niveau diocésain, voir avec les curés et les acteurs locaux comment permettre que chaque paroisse ou lieu d'Église vive un accueil bienveillant et inconditionnel.

### Une sensibilisation de la communauté à ce premier accueil

*L'Église joue un rôle précieux de soutien aux familles, en partant de l'initiation chrétienne, à travers des communautés accueillantes (AL 84).*

Étant donné que les candidats au catéchuménat arrivent par des voies variables et imprévisibles, chaque chrétien devrait être en capacité d'accueillir leur demande et de la transmettre au responsable local du catéchuménat.

- Sensibiliser les fidèles afin que tous soient en capacité d'accueillir et transmettre ces demandes.
- Veiller à ce que les membres d'EAP et les responsables des services pastoraux soient en lien les uns avec les autres pour une meilleure prise en charge de toutes les demandes.

## 2. Début du cheminement en pré-catéchuménat

### Le cadre des rencontres ; l'équipe d'accompagnateurs du catéchuménat

*Il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse (AL 294).*

Aujourd'hui, le contexte sociétal entraîne une diversité des situations matrimoniales. Il est important, en début de cheminement catéchuménal, de connaître la situation matrimoniale du candidat. En effet, l'accompagnement doit s'ancrer dans la réalité vécue et se vivre dans un climat d'écoute, de confiance et de vérité, notamment en cas de situation dite « complexe ».

- Veiller à ce que les personnes assurant les premières rencontres en catéchuménat soient en capacité d'aborder ouvertement ces questions et de repérer les candidats en situation matrimoniale complexe<sup>1</sup>. Elles devront être en lien avec le responsable du service diocésain du catéchuménat pour l'en informer. Il est préférable de rencontrer individuellement chaque candidat dans un lieu qui lui permette de s'exprimer librement et en confiance.
- Mettre en place une petite équipe d'accompagnement composée d'accompagnateurs du catéchuménat et de personnes formées au discernement spirituel (en vue du discernement au for interne). Ceux-ci assureront l'initiation à la vie chrétienne, le discernement pastoral et l'accompagnement spirituel (chacun en fonction de ses compétences et disponibilités).
- Être attentif aux éléments concrets (langage compréhensible ; adaptation aux disponibilités du candidat, à sa situation sociale, ses fragilités, etc.)
- Prévoir, pour la suite, des temps d'accompagnement individuel permettant une certaine confidentialité, ainsi que des temps d'expérience de vie ecclésiale (temps forts diocésains, pèlerinage, solidarité, découverte d'une communauté, etc.)

### La formulation par le candidat de son récit de vie, de ses attentes, de sa demande à l'Église

*Il convient de prêter attention à la réalité concrète, parce que « les exigences, les appels de l'Esprit se font entendre aussi à travers les événements de l'histoire » (AL 31, citant FC 4).*

À partir de ce que vit le candidat, il s'agit de commencer par accueillir tout ce qui constitue sa vie de catéchumène, incluant aussi sa situation matrimoniale, en évitant tout jugement ou projection personnelle. Ce premier récit sera complété, clarifié au fur et à mesure du cheminement.

- Laisser au candidat le temps qui lui est nécessaire pour raconter son histoire et préciser ses attentes. Il peut avoir du mal à parler (difficulté à s'exprimer, histoire douloureuse, etc.). Respecter son rythme pour qu'il se dise en vérité.

<sup>1</sup> Il peut être utile de s'appuyer sur la fiche d'entrée en cheminement élaborée par le SNCC pour recueillir les données concernant les candidats (téléchargeable sur le site [catechese.catholique.fr](http://catechese.catholique.fr))

- Veiller à la posture de l'accompagnateur : il écoute avec patience (sait accepter les silences) et accueille sans jugement ; il reformule ce qui a été dit et invite à clarifier certains points, à poursuivre le récit.
- Après chaque rencontre, il fait une relecture de celle-ci et note ce qui lui semble important de garder en mémoire (paroles exprimées, silence, réactions, etc.)

## Du récit de vie au repérage des convictions et des interrogations, des avancées et des freins

*Il est possible de reconnaître la vérité de l'autre, l'importance de ses préoccupations les plus profondes (AL 138).*

Parler de règles de prime abord n'est pas une bonne façon de procéder car bien souvent le candidat est peu familier du langage et des exigences de l'Église. D'où l'importance de rejoindre le candidat là où il en est, de partir de ce qu'il dit et perçoit de sa vie.

- Inviter le candidat à regarder sa vie, la place de Dieu dans sa vie ; ce que le regard de foi a déjà déplacé, les conversions auxquelles il se sent appelé.
- En équipe d'accompagnateurs, repérer où en est le candidat dans sa connaissance et sa relation à Dieu et au Christ ; repérer les appuis qui l'aideront à entrer dans un chemin de conversion sous le regard du Christ.

## La compréhension de la complexité de la situation matrimoniale

*L'Église voudrait se rapprocher des familles avec une humble compréhension, et son désir «est d'accompagner toutes les familles et chacune d'elles afin qu'elles découvrent la meilleure voie pour surmonter les difficultés qu'elles rencontrent sur leur route» (AL 200).*

Avec délicatesse et avec un regard plein d'espérance, il s'agit d'avancer ensemble dans la compréhension de la situation conjugale et des exigences de l'Évangile.

- En équipe d'accompagnateurs, faire le point sur la situation matrimoniale et familiale du candidat qui sera présentée à l'équipe diocésaine et à l'évêque. Avec eux, s'accorder sur ce qui peut être proposé au candidat dans la connaissance actuelle de sa situation, de ses attentes et possibilités (à la fois sur le plan pastoral et juridique).
- Inviter le candidat à regarder ce qui est bon et beau dans sa relation conjugale et familiale ; l'amener à y reconnaître le don de Dieu, source de tout amour et vie.
- Présenter au candidat la cohérence de la vie en Christ pour une vie chrétienne unifiée. Progressivement l'amener à percevoir combien le sacrement du mariage est un cadeau, ainsi qu'à mesurer les difficultés résultant de sa situation matrimoniale. Être attentif aux évolutions perceptibles chez le candidat (tristesse, colère, incompréhension, questionnement, implication, apaisement...)



## Le discernement personnel, le discernement pastoral avant l'entrée en catéchuménat

*Le discernement doit aider à trouver les chemins possibles de réponse à Dieu et de croissance au milieu des limitations (AL 305).*

Discerner avec le candidat en vue d'une entrée en catéchuménat en vérifiant sa juste compréhension de sa situation matrimoniale, et en s'assurant de sa volonté de poursuivre son chemin à la suite du Christ au sein de l'Église.

- Veiller à ce que le candidat discerne, qu'il soit acteur de son cheminement et le comprenne. Qu'il prenne librement et en conscience sa décision de mettre sa vie passée, présente et future sous le regard du Christ.
- Veiller à ce que le discernement pastoral soit celui des différents accompagnateurs et du curé en lien avec l'équipe diocésaine et l'évêque, sans présupposer, en l'état actuel, la possibilité ou non de recevoir le baptême.
- S'assurer que l'équipe d'accompagnateurs s'engage avec le curé à accompagner le candidat dans la vérité et la miséricorde.

# ACCOMPAGNER

*Les éléments cités ne sont pas à considérer dans un ordre chronologique.*

## Un chemin de croissance ajusté à chaque situation

*Une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l'Évangile (AL 38).*

Il revient à l'Église d'aider le candidat à trouver les chemins de croissance et d'ajustement possible en partant de ce qui est bon dans sa vie, de l'amour déjà à l'œuvre, pour s'ouvrir davantage à l'Évangile. « Aujourd'hui, ordinairement, il est inefficace de demander quelque chose qui exige un effort et des renoncements, sans indiquer clairement le bien qui peut en résulter » (AL 265).

- Soutenir le candidat tout au long de son cheminement par le rappel du kérygme, annonce fondamentale, qui stimule la rencontre personnelle avec Jésus Christ vivant.
- Préparer le candidat aux combats spirituels qu'il aura à mener : suivre le Christ demande de poser des choix et renoncements dont certains peuvent être difficiles. Veiller à ce qu'il trouve les soutiens spirituels ou pastoraux nécessaires pour avancer dans ces combats.
- Tenir compte des conditions de vie du candidat qui peuvent faciliter ou freiner certains choix. Être vigilant aux difficultés telles que la précarité, la violence, les fragilités psychiques, la migration récente, etc.

## Une relecture apaisée de leur situation

*Il s'agit d'un itinéraire d'accompagnement et de discernement qui oriente ces fidèles à la prise de conscience de leur situation devant Dieu (AL 300).*

Il revient à l'Église d'aider le candidat à faire la vérité sur tous les éléments de sa vie conjugale et familiale. Ce temps de relecture est essentiel pour avancer en vérité et en conscience à la suite du Christ.

**Pour le candidat en concubinage ou pacsé ou marié civilement et pour lequel le sacrement de mariage n'est pas envisagé ou envisageable à ce stade :**

*Toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière constructive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile (AL 294).*

- Tout en restant à l'écoute, présenter le mariage chrétien ; aider le candidat à percevoir la joie d'ouvrir son couple au regard aimant de Dieu. Proposer d'associer le conjoint à ces réflexions.
- Laisser le temps nécessaire à une maturation du désir et de la volonté du candidat de cheminer vers le sacrement de mariage. Rester attentif aux signes du travail de l'Esprit.
- Repérer où se situent les obstacles canoniques et les difficultés circonstanciées à la réception du sacrement de mariage ; reconnaître la part de responsabilité du candidat, ainsi que celle du conjoint.
- Rester en lien avec le service diocésain et le canoniste pour connaître et proposer les procédures juridiques possibles (par exemple : la *sanatio in radice*<sup>1</sup>). Veiller à ce que ces procédures ne soient pas séparées de l'accompagnement pastoral et les présenter comme des chemins de conversion et non comme des solutions de facilité.

**Pour le candidat engagé dans une nouvelle union, ou dont le conjoint est divorcé d'un précédent mariage :**

*L'Église doit accompagner d'une manière attentionnée ses fils les plus fragiles, marqués par un amour blessé et égaré, en leur redonnant confiance et espérance, comme la lumière du phare d'un port (AL 291).*

- Permettre au candidat et à son conjoint de relire de façon apaisée la première union, les circonstances de la séparation ainsi que les conséquences provisoires et durables de celle-ci (pour le précédent conjoint, les enfants, l'entourage ; cf. AL 300).
- Proposer, à la lumière de l'Évangile, un examen lucide et apaisé des parts de responsabilité qui appartiennent à chacun. Inviter à un chemin du pardon.
- Être attentif à la durée et à la qualité du second couple, sa stabilité, sa fidélité ainsi que la qualité de la relation avec tous les enfants et le soin apporté à leur éducation.
- S'intéresser à la qualité de la vie spirituelle des époux, à leur attitude envers l'Église, au dialogue avec d'autres chrétiens.
- Rester en lien avec le service diocésain et le canoniste pour connaître et proposer les procédures juridiques possibles (nullité du sacrement de mariage, privilèges paulin ou de la foi et la *sanatio*, etc.). Veiller à ce que ces procédures prennent place dans l'accompagnement pastoral.

## Le temps nécessaire à la conversion

*Il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour (AL 308).*

Le Pape rappelle que « le temps est supérieur à l'espace » (EG 222) et que « donner la priorité au temps, c'est s'occuper d'initier des processus plutôt que de posséder des espaces » (EG 223). Il nous

1. *Sanatio in radice* : acte de validation, a posteriori, sans renouvellement des consentements d'un mariage antérieur reconnu non valide par l'Église catholique. Cf. éclairage canonique p. 25.

faut accepter de modifier certaines habitudes pastorales pour mieux prendre en compte cette notion de temps.

- Prendre en compte la durée indéterminée des deux premières étapes du cheminement catéchuménal. Ce qui suppose de ne pas fixer d'avance la date à laquelle le candidat fera son entrée en catéchuménat ou sera appelé.
- Permettre le temps de la maturation ; permettre au candidat de vivre chaque étape dans une adhésion libre et joyeuse.

## La place du pardon

*Si nous acceptons que l'amour de Dieu est inconditionnel [...] alors nous pourrions aimer par-dessus tout, pardonner aux autres, même quand ils ont été injustes contre nous (AL 108).*

La notion de pardon est parfois incomprise dans notre société et demande d'être abordée avec finesse avec les candidats. Un chrétien ne peut en rester au refus du pardon mais il doit accepter d'avancer sur ce chemin de libération, si dur soit-il, en particulier quand il touche à un vécu matrimonial difficile.

- Ouvrir le candidat à la dimension du pardon. La demande de pardon et le désir de pardonner en retour constituent un des signes de conversion.
- Ne pas omettre la liturgie des scrutins au temps de la purification (3<sup>e</sup> étape du cheminement catéchuménal).

## La formation de la conscience

*Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles (AL 37).*

La conscience doit être formée et informée. « Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur [...] La conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où Sa voix se fait entendre »<sup>1</sup>.

- Encourager le candidat à considérer ses choix ainsi que leurs conséquences passées, présentes et futures, à la lumière de la Parole de Dieu.
- L'inviter à se laisser interpeller par l'Évangile, ainsi que par l'enseignement de l'Église, pour avancer dans la compréhension du bien voulu par Dieu, en s'écartant de la tentation du mal.

## L'attention aux signes de croissance et aux limites humaines

*Un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés (AL 305).*

Le candidat ouvre peu à peu sa vie à la lumière du Christ. La relecture de vie est une aide pour percevoir des signes de cette ouverture.

- Aider le candidat à relire, de temps en temps, le chemin effectué afin qu'il perçoive et note les signes de l'action de Dieu dans sa vie conjugale et la façon dont il y a répondu : les pas effectués, les appels entendus, les réponses à donner, tout en reconnaissant ses résistances et ses limites aujourd'hui.
- Veiller à ce que chaque membre de l'équipe d'accompagnement note les mouvements dans la vie du candidat dont il est le témoin. Par exemple : s'il est agent de paix dans son couple et au sein de sa famille, s'il partage son désir du sacrement de mariage à son conjoint, s'il participe à l'évangélisation de ses enfants, s'il témoigne de la grâce vécue à son entourage, etc. Noter aussi les limitations perçues qui atténuent la responsabilité et la culpabilité du candidat.
- Dans cette relecture, veiller à bien distinguer ce qui relève du for interne et du for externe<sup>2</sup>.

1. *Gaudium et spes* 16.

2. For interne : ce qui relève du secret de la conscience et de la responsabilité de chacun. For externe : ce qui relève de la responsabilité visible et apparente de chacun dans la société et dans l'Église (cf. glossaire du site [eglise.catholique.fr](http://eglise.catholique.fr)).

## Le discernement personnel et pastoral avant l'appel décisif

*Il faut seulement un nouvel encouragement au discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers, qui devrait reconnaître que, étant donné que « le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas », les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes (AL 300).*

Il ne convient pas de parler de « permissions » d'accès aux sacrements, mais d'un processus de discernement personnel et pastoral pour choisir la manière dont le candidat pourra poursuivre son chemin de croissance en Christ et d'intégration dans l'Église, notamment avec l'aide du sacrement de l'eucharistie. Les éléments recueillis au cours du cheminement vont aider au discernement.

- Veiller à ce que ce discernement soit posé au moment jugé opportun par le catéchumène et ses accompagnateurs, tout en prévoyant le temps nécessaire à l'évêque pour son propre discernement.
- Les membres de l'équipe d'accompagnement exerceront un discernement pastoral (for externe) à partir de tous les éléments qu'ils ont recueillis (croissance et limites) en vue de partager à l'évêque ce qu'ils ont perçu de la conversion du candidat, des limitations qui atténuent sa responsabilité ou culpabilité, de l'absence d'injustices non résolues qui seraient source de scandale. Ils lui proposeront leur choix qui prend en compte le bien du candidat, celui de sa famille et celui de la communauté ecclésiale.
- Un membre habilité dialoguera avec le catéchumène pour lui présenter le résultat de ce discernement, et le faire évoluer éventuellement. Il sera attentif à percevoir dans quelle attitude se trouve le catéchumène : revendication, incompréhension, autojustification ? Reconnaît-il la difficulté objective de sa situation ? Malgré les conditionnements qui sont un vrai obstacle à une conversion plus profonde, demeure-t-il dans l'humilité (on peut se référer à la parabole des deux hommes qui montent au temple pour prier), absence de ressentiment envers autrui même s'il y a bien motif d'en être blessé...
- Pour son discernement personnel (au for interne), le candidat éclairé par ses accompagnateurs pourra alors écrire à l'évêque ce qui lui paraît juste et nécessaire, aujourd'hui, au regard de sa conscience pour poursuivre sa croissance dans la foi : avec la réception ou non des sacrements de l'initiation chrétienne, et avec éventuellement l'abstention possible de communion eucharistique (par exemple si une personne de son entourage en est à ce jour meurtrie, ou si le candidat pose ce choix volontairement).

## Le lien avec l'évêque

*Une difficulté particulière existe pour l'accès au baptême des personnes qui se trouvent dans une situation matrimoniale complexe. [...] Dans ces cas-là, les évêques sont appelés à exercer un discernement pastoral adapté à leur bien spirituel (AL 249).*

L'évêque a la responsabilité du catéchuménat dans son diocèse ; « c'est à lui d'admettre les candidats à l'appel décisif et aux sacrements » (RICA 47).

- Dès le temps du pré-catéchuménat, lui présenter les situations matrimoniales complexes. Les difficultés viennent quand un accompagnement n'a pas tenu compte, dès le départ, de la situation concrète du candidat.
- Avant l'appel décisif, lui permettre de poser son discernement pastoral en lui présentant tous les éléments nécessaires (discernement personnel du candidat ; discernement pastoral de l'équipe d'accompagnateurs et du curé). Mettre ces éléments par écrit (lettre du candidat et lettre de l'équipe) peut être une aide appréciable.
- Même si le *RICA* insiste sur l'unité des trois sacrements de l'initiation chrétienne (ce qui doit rester la règle), il peut être nécessaire de dissocier dans le temps (non pas systématiquement, mais selon les cas) baptême, confirmation et eucharistie.
- Chercher à instaurer une cohérence des accompagnements dans le diocèse en favorisant une collaboration des différents acteurs basée sur la confiance et la vérité.

# INTÉGRER

## dans une communauté

*L'intégration se prépare pendant toute la durée du catéchuménat.*

### Conversion et formation de la communauté

*Dans son action pastorale [action pastorale de l'Église], tout devrait être enveloppé de la tendresse par laquelle on s'adresse aux croyants [...] L'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile (AL 310).*

Toute communauté, avec ses réalités et particularités, est invitée à accueillir et intégrer chaque candidat en le reconnaissant comme appelé par Dieu.

- Inviter chaque communauté, sous la responsabilité du curé, à repérer ses aptitudes à accueillir et vivre la communion avec tous, ainsi que ses difficultés : mixité sociale, collaboration entre les différents services pastoraux ou mouvements d'Église, interlocuteurs multiples, souci des personnes « en périphérie », etc.
- Inviter chaque communauté, sous la responsabilité du curé, à percevoir les habitudes pastorales qui seraient à transformer afin de permettre aux personnes en situation matrimoniale complexe de se sentir pleinement reconnues dans leur dignité de croyant : responsabilités paroissiales à proposer, liturgies de la Parole à favoriser, paroles ou discours clivants à éviter, liturgie eucharistique à mieux penser pour que tous se sentent participants, etc. La communauté est appelée à se convertir et oser la miséricorde afin que tous puissent « vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église » (AL 299). Mentionner ces évolutions dans le projet pastoral de la paroisse s'il y en a un.
- Afin d'éviter tout conflit ou incompréhension lors de l'intégration d'une personne en situation matrimoniale complexe, prévoir un « accompagnement de la communauté, afin qu'elle continue de croître dans un esprit de compréhension et d'accueil, sans que cela crée de confusion quant à l'enseignement de l'Église concernant l'indissolubilité du mariage »<sup>1</sup>.

### L'intégration des candidats ou personnes en situation matrimoniale complexe

*La logique de l'intégration est la clef de leur accompagnement pastoral, afin que non seulement ils sachent qu'ils appartiennent au Corps du Christ qu'est l'Église, mais qu'ils puissent en avoir une joyeuse et féconde expérience (AL 299).*

1. Lettre des évêques de la région pastorale de Buenos Aires, sept. 2016, n° 9.



Afin de favoriser le cheminement et la croissance du candidat, préparer l'intégration au sein de la communauté en prêtant une attention personnelle au candidat et ce qu'il a à vivre.

- Veiller à ce que l'équipe d'accompagnateurs aidée par le curé se soucie de l'intégration progressive du candidat. Cette tâche peut être assurée aussi par l'un des membres de la communauté ou par un parrain ou une marraine déjà intégré(e) dans celle-ci.
- Le chemin catéchuménal n'aboutit pas nécessairement aux sacrements. Il peut s'orienter vers d'autres manières de s'intégrer davantage dans la vie de l'Église : une plus grande présence dans la communauté, la participation à des groupes de prière ou de réflexion, mouvements spirituels, l'engagement auprès de divers services ecclésiaux en tant que responsable ou membre, etc.
- Veiller à ce que, quel que soit l'aboutissement du cheminement catéchuménal, le candidat soit pleinement reconnu dans sa dignité de croyant et serviteur du Christ.

## La poursuite du chemin après le catéchuménat

*Cheminons, familles, continuons à marcher ! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise (AL 325).*

Le discernement ne se referme pas parce qu'il « est dynamique et doit demeurer toujours ouvert à de nouvelles étapes de croissance et à de nouvelles décisions qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement » (AL 303) selon la « loi de gradualité » (AL 295), et en ayant confiance en l'aide du Christ et en la grâce.

- Permettre au néophyte de poursuivre sa croissance dans le Christ en continuant à cheminer vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile.
- Permettre à la personne non baptisée/non confirmée de poursuivre son chemin en intégrant un autre groupe que celui du catéchuménat. Voir les appuis possibles au niveau du diocèse (paroisses, mouvements, communautés religieuses, etc.) qui l'aideront à avancer afin de recevoir, un jour, l'aide des sacrements de l'initiation chrétienne.

# FORMER LES ACTEURS

## du catéchuménat

*En même temps qu'une pastorale spécifiquement orientée vers les familles, on sent le besoin d'«une formation plus adéquate des prêtres, des diacres, des religieux et des religieuses, des catéchistes et des autres agents pastoraux» (AL 202).*

### Formation à l'écoute active

Écouter ne s'improvise pas. Une formation à l'écoute permettra aux accompagnateurs du catéchuménat et ministres-accompagnateurs de trouver la bonne distance avec la personne écoutée : écouter avec patience et attention, sans jugement ou interprétation, sans prodiguer avis ou conseils, en encourageant, en préservant la liberté de l'autre, etc.

- Chercher et connaître les ressources du diocèse : communautés religieuses, professionnels, service de formation du diocèse, etc.
- Se rapprocher des mouvements ou organismes proposant ces formations comme le CLER Amour et famille, le Secours catholique...

### Formation au discernement personnel et pastoral

Une formation à la relecture de vie est essentielle pour aider les accompagnateurs du catéchuménat à discerner l'action de Dieu dans leur vie. Cette habitude de vie leur permettra d'accompagner les candidats dans leur propre discernement et la formation de leur conscience. Elle leur permettra aussi de participer au discernement pastoral du chemin de chaque candidat.

Une formation à l'accompagnement spirituel et pastoral est indispensable pour les personnes qui accompagneront les candidats au discernement au for interne.

Un éclairage en théologie morale peut être utile aux acteurs du catéchuménat pour saisir l'articulation entre le discernement personnel (au for interne) et le discernement pastoral (au for externe).

- S'appuyer sur le document « La relecture, un essentiel du catéchuménat » : outil de formation à demander au SNCC pour une mise en œuvre au niveau local.
- Comme ci-dessus, chercher les ressources diocésaines, ou les organismes proposant ces formations, par exemple les centres spirituels jésuites, les mouvements d'inspiration ignacienne (CVX, Chemin Neuf...)

## **Formation aux apports d'*Amoris laetitia* et à la compréhension du Magistère**

Une présentation de l'exhortation est utile pour permettre aux acteurs du catéchuménat et aux communautés chrétiennes, d'une part, de comprendre à quoi les invite le pape François et, d'autre part, d'être en mesure de justifier la position de l'Église. Deux points notamment devraient être abordés :

1. un changement de posture pastorale (passer d'une pastorale de la prestation, plus immédiate et sans doute plus facile, à une pastorale de l'accompagnement sur un chemin de vie).
2. la juste place de la norme ecclésiale et de la conscience des fidèles.

- Outre les ressources du diocèse, proposer les sessions des instituts de formation théologiques par exemple la formation sur le discernement pastoral dans la dynamique d'*Amoris laetitia* du Centre Sèvres.

# PERSPECTIVES

---

Ce dossier n'est pas un point final. Diffusé aux évêques en vue de l'Assemblée plénière de novembre 2021 et envoyé dans le même temps aux responsables de service diocésain du catéchuménat, il continuera d'évoluer, de s'enrichir en Église à partir des retours d'expérience que nous feront parvenir les diocèses.

*Amoris laetitia* nous invite à vivre ensemble une aventure.



Victoire, Claire Biette